Recu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023

ID: 074-247400567-20230405-2023_39-BF

2023-39



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS Le 5 avril

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sallenôves, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 29 mars 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 24 - votants 31.

Présents :

Carole BERNIGAUD, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Karine FALCONNAT, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations:

Pierre AGERON à Henri PERRIN Yolande BAUDIN à Carole BERNIGAUD Thomas BIELOKOPYTOFF à Séverine MUGNIER Luc DUBOIS à Maly SBAFFO Virginie FRANCOIS à Rocco COLELLA Sylvie LE ROUX à Roland NEYROUD Cécile LOUP FOREST à Jean-Pierre CHAMBARD

Excusé: Sophie FORNUTO

Secrétaire de séance : Henri PERRIN

N° 2023-39: Approbation du compte de gestion 2022 - budget principal

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-Président en charge des finances, rapporteur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget principal 2022,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 de ce budget a été réalisée par le comptable public du service de gestion comptable d'Annecy,

Après vérification, le compte de gestion est conforme au compte administratif du budget principal de la CCFU qui présente un résultat excédentaire de 2 743 748.67 € en fonctionnement et un résultat déficitaire de 189 706.36 € en investissement.

Considérant l'adéquation des écritures de notre compte administratif avec les écritures du compte de gestion du comptable public,

Il est proposé au conseil communautaire :

D'approuver le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2022 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la CCFU pour le même exercice.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023 52LO

ID: 074-247400567-20230405-2023_39-BF Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi tait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Président, Henri CARELLI Le secrétaire de séance, Henri PERRIN